

Tarifs éducation

Les services concernés :

- L'accueil périscolaire du matin et du soir
- La restauration scolaire

Les tarifs sont calculés de manière à :

- Etre **spécifiques** pour chaque famille
- Etre **proportionnels** aux ressources et à la composition du foyer
- Permettre **plus d'équité** dans l'effort financier demandé aux familles

Comment sont calculés les tarifs ?

Tarif = Quotient familial X coefficient multiplicateur

- Pause méridienne - 0,002850
- Accueil périscolaire ¼ heure - 0,000350
- Accueil périscolaire forfait - 0,03340

A noter : aucune famille ne paie le coût réel du service. La Ville prend en charge une partie de la prestation pour toutes les familles

Le quotient familial est fourni à la Ville par la CAF, ou calculé sur la base de l'avis d'imposition

Pour connaître les tarifs qui vous seront applicables au 1^{er} septembre un simulateur est proposé sur l'espace Démarches en ligne



Une grille tarifaire adaptée à chaque famille

	Tarif mini	Tarif maxi
Restauration	0,65€	5,80€
Accueil périscolaire (1/4h)	0,09€	0,70€
Forfait	8,40€	66,80€

Pour les non-allocataires, le revenu imposable figurant sur l'avis d'imposition (année N-2) est pris en compte et rapporté à un montant mensuel. Les ressources sont divisées par le nombre de parts pour obtenir le quotient.

En chiffres :

1 200 repas par jour sont servis aux scolaires

85% des enfants scolarisés mangent à la cantine

8,22€ coût réel d'un repas pour la Ville

